

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006  
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André  
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain  
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Bègles Villenave d'Ornon - Site d'Intérêt Métropolitain  
d'Hourcade - Etude d'aménagement préopérationnelle - Transfert du marché  
06091U de Thalès Engineering et Consulting à la société Coteba  
Développement. Autorisation**

Monsieur TAVART présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2006/234 en date du 28 avril 2006, le Conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec le groupement solidaire THALES ENGINEERING & CONSULTING SCET, pour un montant forfaitaire de 185 830 € HT.

L'objet du marché précité, porte sur la réalisation d'une étude d'aménagement du site d'Hourcade, se décomposant en trois volets, à savoir :

- la définition des principes du contenu et du montage de l'opération dans son ensemble,
- la définition des conditions d'accessibilité du site par l'aménagement d'un demi échangeur autoroutier, pour desservir la zone,
- la définition des conditions d'exploitation ferroviaire pour déterminer les principes de desserte ferroviaire de la future zone de fret.

Par courrier, en date du 21 juin 2006, la Société COTEBA Développement informait la Communauté Urbaine de l'accord conclu entre cette société et THALES ENGINEERING & CONSULTING, afin de lui céder certaines activités, au rang desquelles figure le marché n°06091U, portant sur l'étude d'aménagement préopér ationnelle du site d'Hourcade.

Les documents et renseignements nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert sont fournis, à savoir :

- le procès verbal des décisions des actionnaires de la Société THALES, en date du 31 mai 2006, autorisant le traité conclu avec la Société COTEBA DEVELOPPEMENT, aux termes duquel la Société THALES ENGINEERING & CONSULTING opère un apport partiel d'actif à COTEBA DEVELOPPEMENT, portant sur les activités suivantes :
- infrastructures et système de transport terrestre ; la réalisation de missions d'études, d'ingénierie, et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, constituant l'entité économique autonome IST,
- dans le domaine de la santé, de l'administration et des collectivités locales, les activités de maîtrise d'œuvre de bâtiment, seul ou en partenariat avec les architectes et bureaux d'études, ou dans le cas de projets en conception – réalisation, en partenariat avec les entreprises de travaux, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, constituant l'entité économique autonome « SAP »,
- dans le domaine de l'industrie manufacturière sensible (pharmacie, cosmétique, agro-alimentaire, microélectronique), des industries d'assemblage, de transformation des centres de stockage et des plateformes de distribution, la maîtrise d'œuvre, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études techniques, constituant l'entité économique « PIC »,
- ainsi que les personnels des services fonctionnels à caractères administratifs, commerciaux, ressources humaines, informatiques et juridiques, attachés aux activités énumérés ci-dessous :
  - *l'extrait Kbis en date du 14 juin 2006,*
  - *le DC5,*
  - *l'attestation sur l'honneur fiscale et sociale,*
  - *le RIB,*
  - *la certification ISO 9001,*
  - *les moyens informatiques,*
  - *les attestations d'assurances.*

Et après vérification des capacités, compétences et moyens de la Société COTEBA DEVELOPPEMENT, à poursuivre l'exécution du marché dans les mêmes conditions que celles initialement prévues.

Considérant ce qui précède, il est proposé de transférer par voie d'avenant, le marché n° 06091U, de la Société THALES ENGINEERING & CONSULTING, à la Société COTEBA DEVELOPPEMENT, étant précisé que la SCET co-traitant, est d'accord sur ce transfert.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir

- AUTORISER Monsieur le Président à :signer l'avenant n°1 au marché n°06091U portant sur l'étude d'aménagement préopérationnelle du SIM Hourcade, dit « avenant de transfert », entre la Société THALES ENGINEERING & CONSULTING et COTEBA DEVELOPPEMENT.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
5 OCTOBRE 2006

M. JEAN-CHARLES BRON